



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE ET PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2017 DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ACYMA

A la suite de la publication le 5 mars 2017 de [l'arrêté portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public \(GIP\) pour le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance](#), les membres fondateurs se sont réunis le 14 mars 2017 pour l'Assemblée générale constitutive.

Pour rappel, le GIP ACYMA a pour mission d'assister les victimes d'actes de cybermalveillance en les mettant en relation avec des prestataires de proximité via une plateforme en ligne, de mener des opérations de sensibilisation et de créer un observatoire de la menace. Le public visé concerne les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales qui ne sont pas adressés aujourd'hui par [l'ANSSI](#).

Lors de cette première Assemblée générale, l'État, représenté par l'ANSSI (service du Premier ministre), les ministères de l'Economie et des Finances, de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que le secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation et les membres des collèges privés ont décidé à l'unanimité :

- D'élire M. Guillaume Poupard en qualité de Président de l'Assemblée générale et du conseil d'administration ;
- De nommer, sur proposition de l'État, M. Jérôme Notin au poste de Directeur Général ;
- De valider le budget prévisionnel ;
- De valider le plan d'activité annuel.

Egalement, ont été validés par délibération de l'Assemblée générale, et après avis du conseil d'administration, comme nouveaux membres :

- Pour le collège « utilisateurs » :
 - Association e-Enfance (www.e-enfance.org)
 - CCI France (www.cci.fr)
- Pour le collège « prestataires » :
 - La fédération Eben (Entreprises du Bureau et du Numérique – www.federation-eben.com)

Pour mémoire, la liste des membres fondateurs est :

- Pour le collège « utilisateurs » :
 - CLCV (Consommation, logement et cadre de vie – www.clcv.org)
 - CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises www.cpme.fr)
- Pour le collège « prestataires » :
 - Cinov-IT (Syndicat professionnelle des TPE/PME du Numérique – <http://www.cinov-it.fr>)
 - Syntec numérique (Syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN)), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies – syntec-numerique.fr)
 - CNLL (Conseil National du Logiciel Libre – www.cnll.fr)
- Pour le collège « offreurs de solutions »
 - FFA (Fédération Française de l'Assurance – www.ffa-assurance.fr)